

Présents : Monique MEUNIER (Adjointe Urbanisme), Christian REJASSE (Adjoint Travaux), Olivier POUYAU (Conseiller Délégué Travaux), , Joseph ABSI (Adjoint Environnement), Yves PHILIP (Conseiller), Michel FAUGERAS (Conseiller Délégué Urbanisme),

Excusés : Marie-Noëlle BOBIN (Conseillère), Dominique LEVEQUE (Conseiller), Dominique GIRY (Conseiller Délégué Aff Sociales), Cécile BORDENAVE (Conseillère Déléguée Environnement), Martine INSELIN (Adjointe Affaires Sociales), Yannick BOUTIN (Conseiller), Christophe LAFON (Adjoint Sports, Loisirs), GUERRERO Emile (Conseiller S

ORDRE DU JOUR

- Informations projets en cours.
- Réflexions partagées révision PLU Condat sur Vienne
- Questions diverses

—

1/Informations projets en cours et réalisation travaux

➤ Travaux rue de CONDADILLE :

Question de Mr. PHILIP:

Lors des réunions de chantiers concernant le travaux en cours rue de Condadille, les élus sont-ils invités et présents?

Réponse de Mr REJASSE:

Oui, les élus concernés (Travaux) assistent aux réunions de chantier accompagnés du Responsable Technique de la Mairie. La maîtrise d'ouvrage est sous responsabilité du Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne (SEHV).

Le calendrier est globalement respecté, les travaux de finition de la voirie (Limoges Métropole) sont, pour l'heure, toujours programmés pour la fin d'année 2015.

Question de Mr. PHILIP:

Un seul trottoir est fait et que d'un coté!.. Les trottoirs sont-ils aux normes?

Réponse de Mr REJASSE:

Le trottoirs ne sont pas aux normes en ce qui concerne leur largeur. Ils le seront dans le cadre des travaux prévus de la voirie.

- PLU => Lancement d'une procédure de "modification simplifiée" et de "Révision allégée".

Présentation, par Mme. MEUNIER et Michel FAUGERAS, du périmètre du lancement des deux procédures:

1/ Procédure de Révision allégée => elle est relative au projet de réaménagement de la rue Jules Ferry (aire de stationnement des bus / aire de covoiturage / Parking devant le cimetière) pour lequel une partie de la parcelle cadastrée AT 83 nécessite d'être passée de zone naturelle N1 et zone urbaine U2 (l'extrait du plan cadastral a été présenté).

2/ Procédure de modification simplifiée => pour engager le projet de construction d'une résidence seniors et également de logements sociaux sur les parcelles cadastrées AP 80, AP 81, AP 108 et AP 75 il convient de modifier la zone à urbaniser AULt en zone urbaine U2 (l'extrait du plan cadastral a été présenté).

3/ Cette opération ciblée ne remet pas en cause le Projet d'Aménagement et développement Durable (PADD) de l'actuel PLU.

4/ Il est précisé que ces deux modifications, précisément ciblées au regard des projets évoqués, ne remettent pas en cause la procédure de révision globale engagée du PLU de Condat sur Vienne.

Précision de Mr ABSI:

Le projet prévoit l'implantation de 4 à 5 points lumineux à l'approche du carrefour avec la rue de Versana (ex route de NEXON).

Précision de Mr REJASSE:

L'opportunité du projet permet d'intégrer l'effacement de la ligne moyenne tension située entre le lotissement du Hameau des Lys et le carrefour avec la rue de Versana (ex route de NEXON).

Remarques de Mr PHILIP:

Si les projets sont, certes, définis au regard d'enjeux identifiés (maison des seniors, aires de parking et de covoiturage...), il n'en demeure pas moins qu'ils restent marqués par l'absence de cohérence globale relevant d'une politique d'urbanisation quelque peu anarchique (exemple le choix de l'aire de stationnement des bus...).

2/ Réflexion partagée révision PLU

Rappels de Mr FAUGERAS:

- *La révision du PLU est engagée dans une démarche de réflexions et d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes. Le calendrier de la révision n'est pas défini et sera calé ultérieurement en cohérence avec la dimension supra communale.*

- *La révision doit tenir compte de l'environnement supra-communal. Cette dimension n'est pas encore précisée.*
- *La démarche de réflexion et de partage reporte sur la méthode visant à disposer d'un diagnostic partagé des forces/faiblesses et des menaces/opportunités de la commune. Cette vision à 360° permettra de dégager les idées maîtresses pour alimenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).*

Finalisation de l'alimentation du diagnostic:

- Les travaux de réflexions ont été finalisés au cours de la commission.
- Remarque: la suite de la démarche continue avec comme objectif de faire la synthèse globale de toutes les réflexions menées. Le document unique sera alors communiqué à l'ensemble des parties prenantes.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

—

Rappel: Prochaine **commission commune Urbanisme** => à définir sur le mois de septembre.

Commission
URBANISME

Fin de la réunion – 20h30

